



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES DU HAUT-NYONG

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~10~~ /AONO/RE/B13/CDPM/2023 DU
15 SEPT 2023, lance en procédure d'urgence POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE
DEUX (02) DE SALLES DE CLASSE CHACUN + UN (01) BUREAU ET UN (01) BLOC
LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE BOWELA DANS
LA COMMUNE DE NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE
L'EST (LOT UNIQUE).**

FINANCEMENT MINESEC : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023

19. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2023, le PREFET DU DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance pour le compte du Délégué Départemental de l'Education de Base du Haut-Nyong un APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~10~~ /AONO/RE/B13/CDPM/2023 DU 15 SEPT 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE DEUX (02) DE SALLES DE CLASSE CHACUN + UN (01) BUREAU ET UN (01) BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE BOWELA DANS LA COMMUNE DE NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST (lot unique).

20. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- ◆ Les travaux préparatoires ;
- ◆ Les terrassements ;
- ◆ Les fondations ;
- ◆ Les Maçonneries et élévation ;
- ◆ La Charpente - La couverture et le plafond
- ◆ Les Menuiseries métallique ;
- ◆ L'Electricité ;
- ◆ La Peinture ;
- ◆ Les VRD

21. PARTICIPATION

[Tapez ici]

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

22. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2023.

- ◆ Imputation : 57 65 201 03 330010 523314
- ◆ Montant prévisionnel : **50 000 000** (Cinquante millions) F CFA TTC.

23. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la préfecture d'Abong-Mbang dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Soixante-quinze mille (75 000) francs CFA**, payable à la Recette des Finances d'Abong-Mbang.

24. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture d'Abong-Mbang (Service des Marchés), au plus tard le **05.OCT.2023** à 10 heures précises

et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 000/AONO/RE/B13/CDPM/2023 DU 15 SEPT 2023, lancé en procédure d'urgence POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE DEUX (02) DE SALLES DE CLASSE CHACUN + UN (01) BUREAU ET UN (01) BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE BOWELA DANS LA COMMUNE DE NGUELEMENDOUKA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST

FINANCEMENT MINEDUB : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

25. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel du lot choisi, soit **(un million (1 000 000) Francs CFA**

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

26. OUVERTURE DES OFFRES

[Tapez ici]

27. L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Préfecture d'Abong-Mbang, le...~~05 OCT 2023~~ à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

28. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

B. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 4) Absence de la caution de soumission;
- 5) Pièce falsifiée ;
- 6) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) N'avoir pas réuni au moins 75% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 3) Absence ou sous détails de prix unitaires quantifiés erronés à plus de 30%;
- 4) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B :

- Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.
- **Les offres des soumissionnaires donc les projets des années antérieures sont abandonnés dans le Département seront systématiquement rejetées.**

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

8) Présentation générale de l'Offre	Oui/Non
9) La capacité financière	Oui/Non
10) Les références de l'Entreprise	Oui/Non
11) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et D'exécution des travaux et la compréhension du projet	Oui/Non
12) L'expérience du personnel d'encadrement.	Oui/Non
13) Le matériel et les équipements essentiels.	Oui/Non
14) L'attestation sur l'honneur de non abandon des projets	Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 75% seront examinées.

29. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

30. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de **2%** du montant prévisionnel, conformément au tableau ci-dessus.

[Tapez ici]

31. DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

32. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 75 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

33. NOMBRE MAXIMUM DE LOT

Sans objet.

34. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture d'Abong-mbang (Service des Marchés), Tél : 656 532 338 / 673 553 718.

Abong-mbang, Le 15 SEPT 2023

LE PREFET DU HAUT NYONG
Autorité Contractante

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CDPM-D-HN. ;
- ✓ Chef/Sce ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.



MACHE NJOUANGWET Joseph Bertrand
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL
HORS ECHELLE